
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1965-1966

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 6 octobre 1965. — *Présidence de M. Vincent Delpuech, président d'âge.* — La commission s'est réunie en vue de constituer son bureau.

Plusieurs membres de la commission ayant proposé la reconduction du bureau sortant, M. René Tinant, troisième vice-président a proposé d'être remplacé par M. Adolphe Chauvin.

M. Kamil, troisième secrétaire n'ayant pas été réélu sénateur, M. Fleury a proposé la désignation de M. Ahmed Abdallah.

La commission a, par acclamations, approuvé ces deux candidatures et voté la reconduction de tous les autres membres du bureau sortant.

Le bureau est donc ainsi composé :

<i>Président</i>	M. Louis Gros.
<i>Vice-présidents</i>	MM. Georges Lamousse. Vincent Delpuech. Adolphe Chauvin.
<i>Secrétaires</i>	MM. Jean Fleury. Claudius Delorme. Ahmed Abdallah.

Présidence de M. Louis Gros, président. — Le président a remercié ses collègues de leur témoignage de confiance et d'amitié une fois encore renouvelé. Puis il a prononcé l'éloge funèbre de M. Charpentier, membre de la commission, récemment décédé. Après avoir regretté le départ de MM. Emaille et Kamil, le président a souhaité la bienvenue à MM. Diligent, Lacaze, Mathey et Talamoni, nouveaux membres de la commission.

Enfin, la commission a confirmé dans leurs fonctions ses délégués à la commission des finances en exécution de l'article 18, § 3, du Règlement.

MM. Fruh	Arts et lettres.
Lamousse	Cinéma, théâtres nationaux.
Delpuech	Affaires étrangères, relations culturelles.
Pauly	Education nationale.
Noury	Jeunesse et sports.
Fleury	Information - O. R. T. F.

M. Cornu, étant empêché pour raison de santé, la commission a désigné M. de Bagneux pour suivre les travaux de la commission des finances en ce qui concerne l'examen des chapitres du budget sur les monuments historiques.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 6 octobre 1965. — *Présidence de M. Jamain, président d'âge.* — Sur la proposition de M. Jager, le bureau de la commission a été reconduit par acclamations et à l'unanimité des présents.

Il demeure donc ainsi composé :

<i>Président</i>	M. Jean Bertaud.
<i>Vice-présidents</i>	MM. Paul Mistral. Etienne Restat. Joseph Yvon. Henri Cornat.
<i>Secrétaires</i>	MM. René Blondelle. Auguste Pinton. Joseph Beaujannot. Jean-Marie Bouloux.

Présidence de M. Jean Bertaud, président. — Après avoir remercié ses collègues de leur confiance amicale et salué l'entrée à la commission, à la fois de trois anciens sénateurs (MM. Bouvard, Marrane et Louis Martin) et d'un certain nombre de nouveaux

élus (MM. Chauty, Fortier, Morice, Sambron, Schmitt, Stoessel et Vadepied), le président a rappelé que la commission allait avoir prochainement à examiner, indépendamment du budget, le projet de loi portant approbation du V^e Plan.

Il a dressé brièvement le tableau des activités de la commission dans l'immédiat, proposé de désigner les rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1966 et donné connaissance de la liste de ces rapporteurs lors de l'examen du dernier budget : ces rapporteurs étaient les suivants :

MM.

Finances et affaires économiques. —	
II : Services financiers	Jager.
Agriculture	Pauzet.
Construction et aménagement du territoire..	Suran.
Industrie	De Villoutreys.
Travaux publics. — Introduction	Pinton.
Travaux publics, routes, voies navigables...	Bouquerel.
S. N. C. F. - R. A. T. P.	Billiemaz.
Aviation civile et commerciale	Pams.
Travaux publics. — 3 : Ports maritimes et pêches. — Marine marchande	Yvon.
Postes et télécommunications	Beaujannot.

Services du Premier ministre :

I. — Services généraux : Energie ato- mique	Champleboux.
Tourisme	Bouquerel.

La commission a décidé de confirmer les rapporteurs précités dans leur mandat. Toutefois, M. Jager a été nommé rapporteur pour avis du budget de l'industrie (en remplacement de M. de Villoutreys) et M. Brun a remplacé M. Jager comme rapporteur pour avis du budget des finances et des affaires économiques en ce qui concerne les crédits relatifs aux affaires économiques.

La commission a également chargé les rapporteurs pour avis de suivre, chacun en ce qui le concerne, les travaux de la commission des finances avec voix consultative, ainsi qu'il est prévu par l'article 18 (§ 3) du règlement.

Puis, la commission a décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 280, session 1964-1965), adopté par

l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier et M. Tournan a été désigné comme rapporteur pour avis.

Le président a également indiqué à ses collègues que la commission serait amenée à examiner, dès la semaine prochaine, les articles de la première partie de la loi de finances qui sont de son ressort (articles 4, 14 à 17, 19 à 22).

De même, il a suggéré qu'ait lieu, dès la semaine prochaine, la désignation de deux rapporteurs :

- celui du projet de loi portant approbation du V^e Plan ;
- celui, pour avis, du projet de loi autorisant la ratification de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures.

Le président a donné, ensuite, connaissance à la commission du projet de calendrier de ses travaux jusqu'au 10 novembre.

Enfin, M. Jager a rappelé la proposition qu'il a faite lors de la précédente session concernant une mission d'information économique dans les pays de la Communauté économique européenne.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 6 octobre 1965. — Présidence de M. Ernest Petit, président d'âge. — La commission a procédé à l'élection de son bureau. M. Rotinat et M. Edgar Faure ayant fait connaître leur candidature à la présidence, le président a fait procéder au vote par bulletin secret après une explication de vote fournie par M. Lecanuet et une intervention de M. Edgar Faure.

Le résultat du vote a été le suivant :

Nombre de votants.....	36
Bulletin blanc.....	1
Suffrages exprimés.....	35
Majorité absolue.....	18

Ont obtenu :

M. Rotinat	19 voix.
M. Edgar Faure	16 voix.

M. Rotinat, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu.

L'élection des vice-présidents a également donné lieu à un scrutin, M. de Chevigny ayant présenté sa candidature ainsi que les trois vice-présidents sortants.

Le résultat du vote a été le suivant :

Nombre de votants.....	35
Majorité absolue.....	18

Ont obtenu :

M. de Chevigny	23 voix.
M. Moutet	21 voix.
M. d'Argenlieu	18 voix.
M. Piales	16 voix.

MM. Lecanuet, Boin et Morève, qui n'étaient pas candidats, ont obtenu chacun une voix.

MM. de Chevigny, Moutet et d'Argenlieu ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés élus vice-présidents.

Les trois secrétaires du bureau ont été reconduits par acclamations.

Le bureau de la commission est donc ainsi composé :

Président M. Vincent Rotinat.

Vice-présidents MM. de Chevigny,
Marius Moutet,
d'Argenlieu.

Secrétaires MM. Clerc,
Repiquet,
Ménard.

La commission a ensuite renouvelé le mandat de ses rapporteurs spéciaux pour les budgets militaires :

M. Ganeval, pour la section commune ;

M. de Chevigny, pour la section terre ;

M. Monteil, pour la section marine ;

M. Ménard, pour la section air.

M. Béthouart a été réélu rapporteur spécial pour le budget des affaires étrangères.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 6 octobre 1965. — *Présidence de M. André Plaît, président d'âge.* — Réunie pour constituer son bureau, la commission a, par acclamations, réélu M. Roger Menu comme président.

Présidence de M. Roger Menu, président. — Le bureau de la commission a été ainsi complété :

Vice-présidents MM. Plaît.
Grand.
Lagrange.
Secrétaires MM. Lambert.
Roy.
Levacher.

Après que le président eût adressé les remerciements du bureau aux membres de la commission, celle-ci a désigné différents commissaires pour suivre les travaux de la Commission des Finances (art. 18 du Règlement) :

Mme Cardot (anciens combattants) ;
M. Plaît (santé publique et population) ;
M. Lagrange (travail et sécurité sociale) ;
M. Soudant (prestations sociales agricoles).

M. Méric a été à nouveau désigné comme délégué à la Conférence des Parlementaires de l'O. T. A. N.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 6 octobre 1965. — *Présidence de M. Paul Chevallier, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son bureau pour la session 1965-1966. M. Alex Roubert, président sortant, a été réélu, à l'unanimité, président de la commission.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — Après avoir remercié ses collègues pour le témoignage de confiance renouvelée que la commission lui a manifesté, le président a invité ses collègues à élire les vice-présidents, les secrétaires et le rapporteur général.

MM. Jacques Masteau, Gustave Alric et Yvon Coudé du Foresto ont, à nouveau, été désignés comme vice-présidents ;

MM. Martial Brousse, Roger Lachèvre et Pierre Carous ont été désignés comme secrétaires ;

M. Marcel Pellenc a été réélu à l'unanimité rapporteur général.

La liste des rapporteurs spéciaux pour la session 1965-1966 a été ainsi établie :

I. — DÉPENSES CIVILES

a) Budget général.

MM.

Affaires culturelles.....	Raybaud.
Cinéma	Edouard Bonnefous.
Affaires étrangères.....	Portmann.
Agriculture	Driant.
Habitat rural.....	De Montalembert.
Anciens Combattants et Victimes de Guerre.	Brousse.
Construction	Bousch.
Coopération	Fosset.
Départements d'Outre-Mer.....	} Louvel.
Territoires d'Outre-Mer.....	
Education Nationale.....	Métayer.
Jeunesse et Sports.....	Richard.

Finances et Affaires économiques :

I. — Charges communes.....	} Tron.
II. — Services financiers.....	
Affaires économiques.....	Carous.
Industrie	Alic.
Intérieur	Masteau.
Rapatriés	Armengaud.
Justice	Marcel Martin.

Services du Premier Ministre :

Services généraux (I).....	Houdet.
Aménagement du territoire.....	Dulin.
Direction des Journaux officiels (III).	} Houdet.
Conseil économique et social (VII).	
Information (II).....	Edouard Bonnefous.
Secrétariat général de la Défense nationale (IV).....	} Richard.
Service de Documentation extérieure et de contre-espionnage (V).....	
Groupement des contrôles radio-électriques (VI).....	

Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (VIII).....	Dulin.
Affaires algériennes (IX).....	Portmann.
Commissariat au Tourisme (X).....	Mlle Rapuzzi.
Santé publique et Population.....	Ribeyre.
Travail	Kistler.
Travaux publics et Transports :	
I. — Travaux publics et Transports.	Mlle Rapuzzi.
Chemins de fer. — Régie autonome des transports parisiens.	Courrière.
II. — Aviation civile.....	Coudé du Foresto.
III. — Marine marchande.....	Lachèvre.

b) Budgets annexes.

MM.

Imprimerie nationale.....	Bardol.
Légion d'Honneur.....	} Paul Chevallier.
Ordre de la Libération.....	
Monnaies et Médailles.....	
Postes et Télécommunications.....	Chochoy.
Prestations sociales agricoles.....	Monichon.

II. — DÉPENSES MILITAIRES

Armées.

a) Budget général.

Dépenses ordinaires des services militaires.	Schleiter.
Dépenses en capital des services militaires.	Maroselli.

b) Budgets annexes.

Service des essences.....	Courrière.
Service des poudres.....	Colin.

**

Comptes spéciaux du Trésor.....	Descours Desacres.
Office de Radiodiffusion-Télévision française (application de l'article 9 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964).....	Edouard Bonnefous.

La commission a ensuite habilité plusieurs de ses membres à suivre et à apprécier la gestion des entreprises nationales et des sociétés d'économie mixte, en application de l'article 164

de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, et conformément à l'article 22 bis du règlement.

Ont été désignés : MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Alric, Armengaud, Edouard Bonnefous, Bousch, Chochoy, Coudé du Foresto, Courrière, Driant, Houdet, Lachèvre, Louvel, Mlle Rapuzzi.

La commission a ensuite procédé à un échange de vues sur le programme de travail de la commission des finances et sur le déroulement des débats financiers en séance publique au cours de la présente session. Ont, notamment, participé à cet échange de vues MM. Edouard Bonnefous, Courrière, Colin, Alex Roubert, président, et Marcel Pellenc, rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 280, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Jeudi 7 octobre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et M. Coudé du Foresto.* — Au cours d'une première séance, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a procédé à l'analyse d'ensemble du projet de loi (n° 280, session 1964-1965) adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

Il a tout d'abord fait le point de la fiscalité indirecte actuelle ; elle se caractérise par la coexistence de deux types d'impôts : les impôts particuliers à certains produits, qui constituent une forme primitive de l'imposition sur la dépense et les impôts généraux qui, frappant la transaction en constituent la forme moderne. Les impôts particuliers sont les plus nombreux et pour la plupart, les plus anciens.

Quant à la création d'un impôt général sur la dépense, elle remonte à un demi-siècle environ ; la T. V. A. coexiste avec deux autres impôts *ad valorem*, la taxe sur les prestations de service et la taxe locale sur le chiffre d'affaires, ainsi qu'avec les taxes uniques et les taxes sur les moyens de transports routiers et fluviaux.

Le projet en discussion propose d'étendre le champ d'application de la T. V. A., d'aménager certaines impositions qui subsistent et de simplifier l'imposition des petits et moyens entrepreneurs.

Seraient supprimées pour être remplacées par la T. V. A. dix-sept impositions parmi lesquelles la taxe sur les prestations de service et la taxe locale sur le chiffre d'affaires. La T. V. A. serait étendue à toutes les affaires de production, de distribution et de services, c'est-à-dire à celles qui ressortissent à une activité industrielle ou commerciale. Le taux de droit commun a été fixé par l'Assemblée nationale à 16 2/3 p. 100. Il est prévu un taux réduit de 6 p. 100, un taux intermédiaire de 12 p. 100, un taux majoré de 20 p. 100 ; enfin, le nombre des exonérations doit être diminué.

Envisageant la portée du projet, le rapporteur général a souligné que sa résonance économique, si elle doit être profonde dans l'avenir, sera réduite dans l'immédiat. Mais la T. V. A. ne manquera pas d'agir en profondeur sur les structures de la production et de la distribution. Dans le secteur de la production, les transports et l'artisanat vont bénéficier de la réforme ; dans le secteur de la distribution, une action en baisse devrait se faire sentir pour les grandes entreprises modernes ; les petits commerces seront affranchis de tout impôt ou bénéficieront d'une décote ; par contre, les entreprises moyennes risquent de se trouver menacées.

Le rapporteur général a ensuite étudié l'incidence de la réforme sur les budgets locaux. Le projet soumis au Parlement prévoit, comme ressource de remplacement de la taxe locale et de quelques autres taxes secondaires, le versement forfaitaire sur les salaires, qui prendrait la dénomination de taxe sur les salaires.

Les collectivités locales recevraient 85 p. 100 du produit de cet impôt, 15 p. 100 seraient affectés au budget annexe des prestations sociales agricoles, en contrepartie de certaines recettes qui lui seraient retirées. Le produit de 85 p. 100 de l'impôt sur les salaires représente, dès à présent, davantage que le rendement de la taxe locale ; par ailleurs, cet impôt apparaît comme très évolutif. La répartition du produit de la nouvelle ressource pose un problème délicat : la solution envisagée consiste à lier la répartition de la taxe à l'effort fait par les habitants de la commune en ce qui concerne les impôts directs frappant les ménages, c'est-à-dire l'impôt foncier sur les propriétés bâties et la contribution mobilière. Le nouveau système envisage la constitution d'un fonds de péréquation, le « Fonds

d'action locale » alimenté par un prélèvement de 3 p. 100 sur le produit de la part locale de la taxe sur les salaires ; les 97 p. 100 restants sont répartis au prorata du produit de l'impôt sur les ménages.

Des mesures transitoires, étalées sur dix-neuf ans sont prévues : en 1985, la totalité du produit de la taxe mise à la disposition des collectivités locales sera intégralement répartie en fonction du produit de l'impôt sur les ménages.

Le rapporteur général a souligné que plusieurs correctifs devraient être apportés aux dispositions prévues. Sous cette réserve, le texte, adopté par l'Assemblée nationale, pourrait être envisagé comme base de discussion.

Au cours de l'exposé du rapporteur général, sont intervenus MM. Alex Roubert, président, Coudé du Foresto, Louvel, Descours Desacres, Marcel Martin, Bardol et Kistler.

Enfin, M. Tron a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation des amendements aux statuts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Société financière internationale (B. I. R. D.)

Au cours d'une seconde séance, la commission a décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 307, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales, dont M. Marcel Martin a été nommé rapporteur pour avis.

Sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, il a été procédé à l'examen des articles du projet de loi (n° 280, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

Les articles 1^{er} (suppression de taxes indirectes) et 2 (adaptation du champ d'application des droits d'enregistrement), ont, au cours d'un premier examen, été réservés jusqu'à ce que la commission ait statué sur le principe de l'extension de la taxe à la valeur ajoutée, après des interventions de MM. Descours Desacres, Armengaud et Marcel Martin.

La commission a ensuite retenu le principe de certains amendements, notamment à l'article 3 (définition des affaires passibles de la taxe sur la valeur ajoutée) en ce qui concerne le régime fiscal de l'agriculture ; à l'article 4 (application de la taxe sur la valeur ajoutée à certaines opérations), après un long débat, au cours duquel sont intervenus MM. Dulin, Descours Desacres, Masteau, Houdet, sur la consultation des asso-

ciations professionnelles de producteurs et sur les caractéristiques des activités qui rendront les agriculteurs redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ; à l'article 5 (options) après intervention de M. Carous sur l'assujettissement à la T. V. A. des récupérateurs de métaux, et après intervention de M. Marcel Martin sur la dualité entre « option » et « autorisation » ; à l'article 6 (champ d'application territorial de la taxe en matière de transports) qui a été complété pour y inclure le département de la Corse ; à l'article 8 (exonérations) pour supprimer la date du 31 décembre 1967 en ce qui concerne les opérations portant sur les véhicules d'occasion, et après intervention de MM. Richard, Colin et Chochoy sur les mareyeurs ; à l'article 13 (taux réduit de 6 p. 100), sur proposition de M. Masteau, pour l'inclusion de certains laits et préparations à base de lait.

Après une suspension de séance, en fin de soirée, la commission a repris ses travaux en séance de nuit.

Les amendements suivants ont été retenus : à l'article 14 (taux intermédiaire de 12 p. 100), sur proposition de MM. Kistler et Coudé du Foresto, l'imposition des bières, eaux minérales gazeuses et non gazeuses, de M. Richard, l'imposition des garages, de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, l'imposition des entreprises de publicité, et sur proposition de M. Chochoy, l'imposition des entreprises de construction et de réfection des immeubles anciens au taux de 12 p. 100 ; des amendements ont ensuite été adoptés à l'article 15 (taux majoré) qui est l'objet d'une modification de forme ; à l'article 16 (régime des déductions), après intervention de M. Marcel Martin concernant la règle du butoir ; à l'article 18 (franchise et décote), sur proposition de M. Chochoy, en ce qui concerne les activités de l'artisanat, enfin à l'article 21 (dispositions particulières applicables aux forfaits de chiffre d'affaires) pour les dispositions relatives à la franchise et à la décote.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Vendredi 8 octobre 1965. — Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Masteau, vice-président. — *Au cours d'une première séance*, la commission a poursuivi, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, l'examen du projet de loi (n° 280, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

Le principe de certains amendements a été retenu, notamment :

— à l'article 25 (droit de circulation sur les boissons) pour la fixation à 10 francs du tarif du droit de circulation sur les vins délimités de qualité supérieure ;

— à l'article 26 (droits de consommation sur les alcools) en ce qui concerne le taux des droits sur les boissons alcooliques provenant de la distillation des céréales ;

— l'article 29 (droit de licence des débits de boissons) supprimé par l'Assemblée nationale, a été rétabli, sous réserve du doublement des tarifs minimums et maximums ;

— à l'article 31, l'alinéa 3 a été supprimé, sur proposition de M. Coudé du Foresto, afin de ne pas défavoriser les spectacles à prix réduits et les petites exploitations cinématographiques ;

— l'article 37 (extension du délai de répétition) a été supprimé.

Un débat s'est ensuite instauré sur le titre III du projet de loi (financement des budgets locaux), auquel ont participé notamment : MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Alex Roubert, président ; Descours Desacres, Tron, Richard et Marcel Martin. Ce débat a porté plus particulièrement sur la localisation d'une partie de la recette, les ressources des communes rurales appelées à voir leur population diminuer, d'une part, et des communes en expansion, d'autre part.

Au cours d'une seconde séance, la commission a examiné les articles relatifs au financement des budgets locaux. Il a été procédé à un échange de vues préalable sur l'importance du prélèvement destiné au fonds d'action locale, sur la localisation d'une fraction du produit de la taxe sur les salaires en considération de l'effort fiscal accompli par les communes (impôt sur les ménages), sur le rôle du fonds d'action locale chargé d'établir les éléments de correction ou de compensation nécessaires.

Des amendements ont été déposés :

— à l'article 38 (définition de la ressource affectée aux collectivités locales) concernant les ressources du fonds d'action locale, leur application aux collectivités selon les charges spéciales qui leur incombent, après un débat au cours duquel sont intervenus : MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Descours Desacres, Coudé du Foresto, Alex Roubert, président ; Marcel Martin, Richard et Héon, au nom de la Commission des lois ;

— à l'article 40 (attribution de garantie), à l'initiative de M. Richard, pour l'attribution de garantie sur la part locale de la taxe sur les salaires ;

— à l'article 41 (répartition en fonction des impôts prélevés sur les ménages) en vue de la localisation de la moitié de la part locale de la taxe sur les salaires, l'autre moitié étant répartie entre les départements et les communes ;

— à l'article 41 *bis*, pour préciser que les sommes reçues par les communes au titre des articles 40 et 41 le seraient, compte non tenu des attributions auxquelles elles pourraient prétendre en application de l'article 38.

Enfin, à l'article 41 *ter*, concernant la majoration affectée aux collectivités touristiques ou thermales.

La commission poursuivra l'examen du projet de loi au cours de sa prochaine séance, après l'audition du ministre des finances et des affaires économiques.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 6 octobre 1965. — *Présidence de M. Baratgin, président d'âge.* — Par accord unanime, la commission a décidé de désigner le bureau suivant :

<i>Président</i>	M. Raymond Bonnefous.
<i>Vice-présidents</i>	MM. de La Gontrie. Prélot. Champeix.
<i>Secrétaires</i>	MM. Montpied. Sauvage. Zussy.

Présidence de M. Raymond Bonnefous, président. — Après avoir remercié ses collègues au nom du bureau tout entier, le président a exposé l'ordre du jour des prochains travaux.

La commission a ensuite désigné, conformément à l'article 18 du règlement, MM. Molle et Nayrou pour suivre les travaux de la Commission des Finances en ce qui concerne, pour le premier, les crédits du Ministère de la Justice et, pour le second, ceux du Ministère de l'Intérieur.

La commission a décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 280, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier. M. Héon a été nommé rapporteur pour avis.

M. Garet a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 307, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales.

M. de Montigny a été, ensuite, désigné comme rapporteur, en remplacement de M. Abel-Durand, du projet de loi (n° 296, session 1964-1965), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, modifiant et complétant l'article 36 de la loi n° 57-1223 du 23 novembre 1957 sur le reclassement des travailleurs handicapés.

La commission a examiné le problème posé par le départ de M. Fosset, devenu membre de la Commission des Finances. A la fin de la précédente session, la commission avait en effet désigné quatre rapporteurs chargés d'étudier le projet de loi (n° 278, session 1964-1965) portant réforme des sociétés commerciales. Il s'agissait de MM. Dailly, Fosset, Le Bellegou et Molle.

Le groupe de travail des quatre rapporteurs avait déjà très avancé son travail et deux solutions pouvaient être envisagées pour remplacer M. Fosset, soit la constitution d'une commission spéciale, soit tout simplement la dévolution de sa part de travail à l'un des trois rapporteurs restant. C'est cette dernière solution qui a été adoptée, à la demande conjointe de MM. Dailly, Le Bellegou et Prélôt.